



# PLU

## Plan Local d'Urbanisme

PLU APPROUVE

Adopté le 19 juillet 2021  
Enquête publique du 31 janvier au 02 mars 2022  
Approuvé le 02 juin 2022

PLAN DE ZONAGE

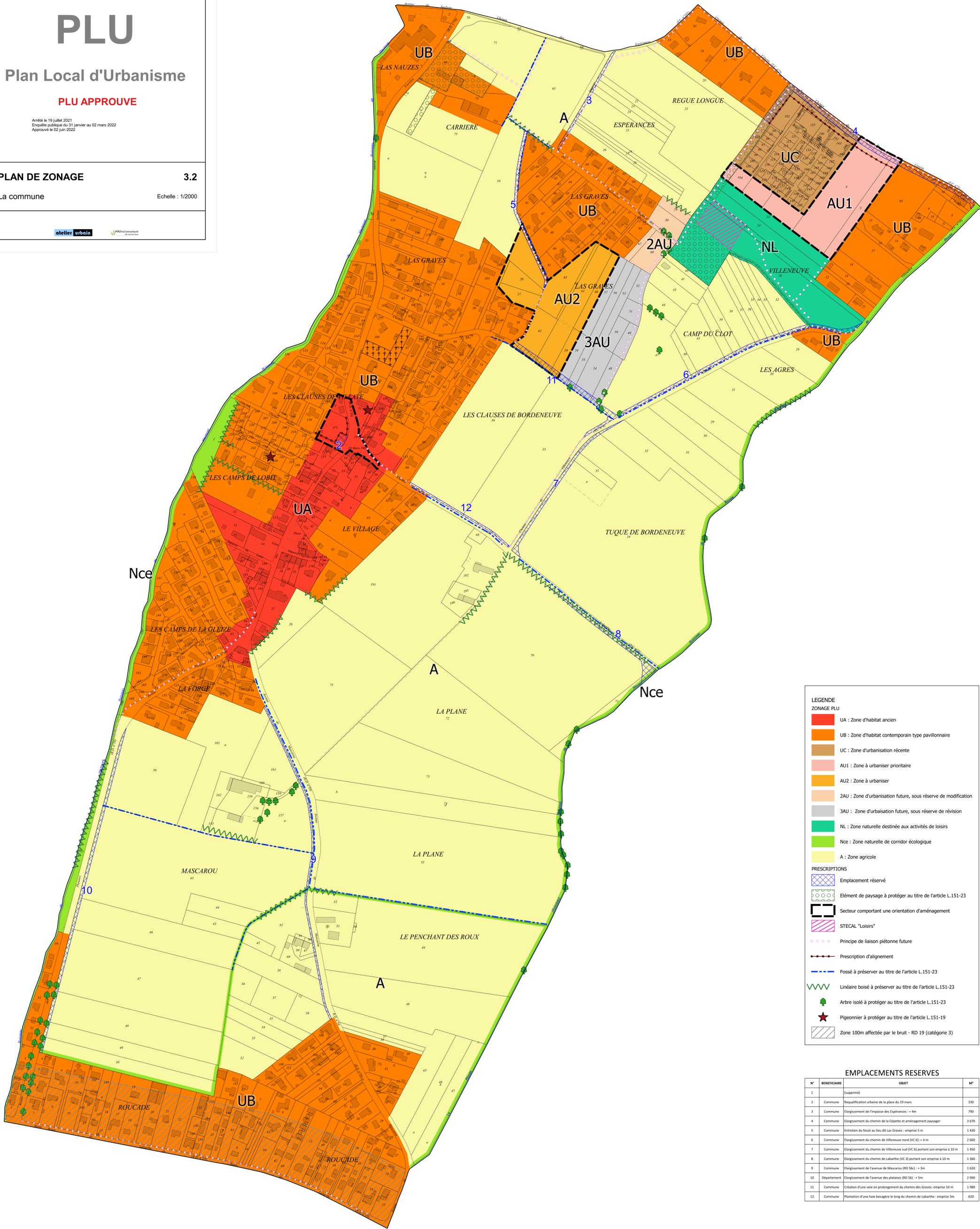
3.2

La commune

Echelle : 1/2000



0 50 100 150 200 250 m



**LEGENDE**  
**ZONAGE PLU**

- UA : Zone d'habitat ancien
- UB : Zone d'habitat contemporain type pavillonnaire
- UC : Zone d'urbanisation récente
- AU1 : Zone à urbaniser prioritaire
- AU2 : Zone à urbaniser
- 2AU : Zone d'urbanisation future, sous réserve de modification
- 3AU : Zone d'urbanisation future, sous réserve de révision
- NL : Zone naturelle destinée aux activités de loisirs
- Nce : Zone naturelle de corridor écologique
- A : Zone agricole

**PRESCRIPTIONS**

- Emplacement réservé
- Élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23
- Secteur comportant une orientation d'aménagement
- STECAL "Loisirs"
- Principe de liaison piétonne future
- Prescription d'alignement
- Fossé à préserver au titre de l'article L.151-23
- Linéaire boisé à préserver au titre de l'article L.151-23
- Arbre isolé à protéger au titre de l'article L.151-23
- Pigeonnier à protéger au titre de l'article L.151-19
- Zone 100m affectée par le bruit - RD 19 (catégorie 3)

**EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	BENEFICIAIRE	OBJET	M²
1		(supprime)	
2	Commune	Requalification urbaine de la place du 19 mars	330
3	Commune	Elargissement de l'impasse des Espérances : + 4m	790
4	Commune	Elargissement du chemin de la Clôpette et aménagement paysager	3 670
5	Commune	Entretien du fossé au lieu dit Las Graves : emprise 5 m	1 430
6	Commune	Elargissement du chemin de Villeneuve nord (VC 6) : + 4 m	2 660
7	Commune	Elargissement du chemin de Villeneuve sud (VC 6) portant son emprise à 10 m	1 450
8	Commune	Elargissement du chemin de Labarthe (VC 3) portant son emprise à 10 m	1 360
9	Commune	Elargissement de l'avenue de Mascarou (RD 56) : + 3m	1 620
10	Département	Elargissement de l'avenue des platanes (RD 56) : + 5m	2 990
11	Commune	Création d'une voie en prolongement du chemin des Graves: emprise 10 m	1 980
12	Commune	Plantation d'une haie bocagère le long du chemin de Labarthe : emprise 3m	620